



Carmen Fariña
Chancelier

Madame, Monsieur,

La santé de votre fils(fille) compte énormément pour nous. Dans le système scolaire public de la Ville de New York, les cours d'éducation à la santé transmettent aux élèves les compétences et connaissances liées la prévention de la violence et des blessures, le bien-être mental et émotionnel, la combinaison alimentation-activité physique, le tabac, l'alcool et les autres drogues, la sexualité et l'équilibre des relations familiales, le VIH/SIDA, la santé personnelle et comment la préserver en consommant les bons produits.

À ce jour, le Département de l'Éducation de l'État de New York (NYSED) exige que l'emploi du temps des collégiens et des lycéens réserve un semestre à des cours complets d'éducation à la santé. En prenant ces leçons, les élèves apprennent à vivre sainement et à éviter les comportements à risque. Ces cours, conçus pour le collège et le lycée, contiennent des chapitres sur la santé sexuelle adaptés à l'âge de vos enfants. Ils viennent s'ajouter au contenu déjà défini dans les programmes scolaires obligatoires de l'État sur le VIH/SIDA des classes comprises entre le *Kindergarten* et le 12^e grade.

Dans les cours d'éducation à la santé sexuelle, les élèves adolescents trouvent à la fois des informations médicales exactes et apprennent, en même temps, à communiquer sur le sujet. Ainsi guidés, ils sauront faire des choix qui préserveront leur santé et les protégeront des dangers. Nous partageons l'objectif de retarder l'activité sexuelle des jeunes de primaire, collège et lycée.

Nous savons que nos élèves et leurs familles respectives sont porteurs de toute une série de croyances, cultures et coutumes. Ces valeurs familiales sont des lignes de conduite fondamentales au cœur de la vie de votre enfant. En tant que mère/père/tuteur d'un ou de plusieurs élèves, vous avez le droit de refuser que votre ou vos enfants suivent certains cours sur la contraception et les méthodes de prévention du VIH et des autres MST (maladies sexuellement transmissibles). Vous ne pouvez pas retirer votre fils(fille) des cours sur l'abstinence ou sur les autres chapitres d'éducation à la santé sexuelle. Si vous vous interrogez sur les cours que vous avez le droit de faire retirer de l'emploi du temps de votre ou vos enfants, veuillez en parler au coordonnateur des parents, au professeur d'éducation à la santé ou au chef de son établissement scolaire.

Si vous souhaitez que votre fils(fille) ne suive pas les cours sur la contraception et sur la prévention du VIH et des autres MST (maladies sexuellement transmissibles), écrivez un courrier au chef de son établissement scolaire. Dans cette lettre, stipulez impérativement :

- que votre enfant ne doit pas se trouver dans la salle de classe au moment des cours sur la contraception et les méthodes de prévention du VIH et des MST ; et
- que vous vous engagez à l'éduquer vous-même à la prévention.

Comme dans tous les domaines, les parents et tuteurs sont, pour leur(s) enfant(s), les premiers et plus influents enseignants. Parents, tuteurs et établissements scolaires poursuivent un objectif commun : nous voulons que les élèves, de tous âges, soient en bonne santé à tout point de vue. Demandez à votre fils(fille) de vous raconter ce qu'il(elle) apprend en cours d'éducation à la santé, sans vous limiter à ceux de santé sexuelle. Si vous désirez en savoir plus sur les cours d'éducation à la santé, parlez-en avec les professeurs et le chef d'établissement scolaire de votre ou vos enfants. Et puis, veillez à transmettre à votre(vos) enfant(s) vos convictions sur la meilleure façon de mener une vie saine.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes plus sincères salutations,

Carmen Fariña,
Chancelier